mpes-funebres-pascaler.fr

wcher, 02 43 84 94 67

LOUVERNÉ

son épouse;

duillaume, Ludovic, ses enfants; jane, Emmie, Léon, Tim, Luc, Gabriel, Jeanne, s-enfants. etoute la famille ont la de vous faire part du

Jacky BOUGARD

ile vendredi 24 novembre lâge de 72 ans nier hommage lui sera vendredi 1er décembre 11 h 15, au crématorium , 39 rue d'Amsterdam. pose à la Résidence fulu Tertre à Laval. Ipartir de 14 h 30, ce jour.

eurs, dons en faveur ue contre le cancer. atient à remercier uerre et les soignants du igène Marquis de ainsi que les infirmières mé et toute l'équipe de Laval. ient lieu de faire-part et ciements.

ences sur aufilsfuneraire.fr Funéraire.

43 10 67 62

Cyril et Angélique, Julien et Marlène, Maxime et Audrey, Baptiste et Aurore, ses enfants; ses petits-enfants et son arrière-petit-fils, son frère et ses soeurs, M. Georges Garnier, son beau-père et toute la famille, ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie-Claude GARNIER née CHEVALLIER

survenu le jeudi 16 novembre 2023, à l'âge de 74 ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 24 novembre, en l'église Saint-Aldric, dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de fairepart et de remerciements. Condoléances sur

www.pompes-funebres-pascalleboucher.fr

PF Leboucher, Le Mans, 02 43 84 94 67

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

SCPM

2021 34 195 exemplaires/ion

Avis administratifs

COMMUNIQUÉ (1er avis)

Communauté de communes de l'ORÉE BERCÉ-BELINOIS Avis d'enquête publique relative au projet

de modification nº 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté nº 2023-418 en date du 20 no-vembre 2023, Mme la Présidente de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification nº 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal.

L'enquête publique se déroulera du 12 décembre 2023 à 14 h 00 au 12 jan-vier 2024 inclus à 16 h 30, soit une durée

vier 2024 inclus à 16 h 30, soit une durée de 32 jours.
Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a, par décision nº E23000184/72 en date du 16 octobre 2023, désigné en qualité de commissaire enquêtrice, Mme Régine Brouard, retraitée de l'éducation nationale.

La procédure de modification nº 2 du PLUi a été dispensée d'évaluation environnementale par délibération du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2023, prise après avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité Environne-

Cette délibération est jointe au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consuité, pen-dant toute la durée de l'enquête :

dant toute la durée de l'enquête :
sur support papier à l'Hôtel communautaire à Écommoy, 1, rue Sainte-Anne,
7220 Écommoy du fundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00
(fermeture le jeudi après-midl) et dans
chacune des 8 mairies, aux jours et heures habituels d'ouvertures,
sous format numérique sur le site de la
communauté de communes à l'adresse
suivante :

www.cc-berce-belinois.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à l'Hôtel communau-taire à Ecommoy, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, à sa de-mande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête aude la communauté de communes à près de la communaute de communaute l'Hôtel communautaire, 1, rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy ou par mail à :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants : Jours, date, horaires, lieux :

oddis, date, noraires, lieux:
- mardi 12 décembre 2023, Hôtel communautaire à Écommoy, samedi 16 décembre 2023, de 9 h 30 à 11 h 30, mairie de Marigné-Laillé,
- mardi 19 décembre 2023, de 10 h 00 à 12 h 00, mairie de Laigné en Belin,
- leud 14 janvier 2024, de 3 e 20 e 20 e

- jeudi 4 janvier 2024, de 9 h 30 à 10 h 30,

mairie de Saint-Ouen-en-Bellin, jeudi 4 janvier 2024, de 11 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Biez-en-Bellin, 12 h 00, mairie de Saint-Biez-en-Bellin, vendredi 5 janvier 2024, de 10 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Gervais-en-Bellin, vendredi 5 janvier 2024, de 15 h 00 à 17 h 00, mairie de Teloché, lundi 8 janvier 2024, de 15 h 00 à 17 h 00, mairie de Moncé-en-Bellin, vendredi 12 janvier 2024, de 14 h 30 à 16 h 30, hôtel communautaire à Écommov

Pendant toute la durée de l'enquête pu-

Pendant foute la durée de l'enquête pu-blique, chacun pourra consigner ses ob-servations et propositions et les adresser à la commissaire enquêtrice : - par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à l'hôtel commu-nautaire (1, rue Sainte-Anne, BP 50019, 72220 Écommoy) adressé à Mme la Commissaire enquêtrice,

- sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet et disponible l'hôtel communautaire d'Écommoy ainsi que dans chacune des 8 mairies, - par mail à l'adresse suivante :

pluiobb@belinois.fr

en indiquant en objet : "Enquête publique modification nº 2 PLU!".

modification nº 2 PLUE.

À l'issue de l'enquête, le public pourra
consulter le rapport et les conclusions
motivées de la commissaire enquêtrice motivees de la commissaire enquêtrice dans les mairies de chacune des communes concernées, ainsi qu'à l'hôtel communautaire à Écommoy et sur le site internet de la communauté de communes de l'Abdé de Parté l'Allacie de l'Orée-de-Bercé-Belinois :

www.cc-berce-belinois.fr pendant un an à compter de la date de

pendant un an à compter de lie deue de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, la modification nº 2 du PLUi sera soumise à l'approbation du conseil communautaire par voie de délibération.

Le présent avis est affiché au siège la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois (hôtel communautaire d'Écommoy), ainsi que dans les mairies des communes membres et sur différents points du territoire communautaire.

1

MAINE LIBRE », Siège social : de l'Eperon - 72013 Le Mans Cedex 2 m paritaire n° 0425 C 86336 3246-4225

du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS, général : M. Marc DEJEAN.

general : M. Marc DEJEAN.

en chef : M. Serge DANICO.

etionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest,
société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien
es de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.

dministration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING,
Publications du Courrier de l'Ouest représentée par

iteMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

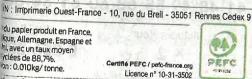
IENT : tél. 02 43 83 72 77 (prix d'un appel local) - Du lundi au vendredi de 8h à 18h Moe Clients 35051 Rennes Cedex 9

96: 386SAS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 10 48 93 66 - Site Internet : www.366.fr 10 48 93 66 - Site Internet : www.366.fr 10 avenue du Breil - 35000 Rennes 18.07.72 - www.additl.fr

ses Additi 72 : 6 avenue Pierre Mendès France - 72000 Le Mans.

du papier produit en France, que, Allemagne, Espagne et hi, avec un taux moyen yclées de 88,7%. on: 0.010kg/tonne.

Certifié PEFC / pefc-france.org Licence nº 10-31-3502



tion, même partielle, d'un article (texte, lé que ce soit, sans l'autorisation écrite de graphique, photo...) du Maine-Libre, faite par la Direction du journal, est strictement interdite.

Soyez informés chaque jour dans notre rubrique annonces légales :

la vie des sociétés a vie des commerces

iciaires et légales

2 dépar-

Avis administratifs

ex.fr 2022. solt

du 28 décommerce rement mi-es.fr.

du 8-Mai.

aux sur la

s.fr

COMMUNIQUÉ (1er avis)

Communauté de communes de l'ORÉE BERCÉ-BELINOIS

Avis d'enquête publique relative au projet de modification nº 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté nº 2023-418 en date du 20 novembre 2023, Mme la Présidente de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme Intercommunal.

L'enquête publique se déroulera du 12 décembre 2023 à 14 h 00 au 12 janvier 2024 Inclus à 16 h 30, soit une durée de 32 jours.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a, par décision nº E23000184/72 en date du 16 octobre 2023, désigné en qualité de commis-saire enquêtrice. Mme Régine Brouard,

retraitée de l'éducation nationale. La procédure de modification n° 2 du PLUi a été dispensée d'évaluation envi-ronnementale par délibération du Conseil communautaire en date du 17 octo-bre 2023, prise après avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Cette délibération est jointe au dossier

d'enquête publique. oint de la

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté, pen-dant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier à l'Hôtel communau-taire à Écommoy, 1, rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (fermeture le jeudi après-midi) et dans chacune des 8 mairies, aux jours et heu-

res habituels d'ouvertures, - sous format numérique sur le site de la communauté de communes à l'adresse

www.cc-berce-belinois.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à l'Hôtel communautaire à Ecommoy, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, à sa de-mande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes à l'Hôtel communautaire, 1, rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy ou par mail à : plulobb@bellnols.fr

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :

Jours, date, horaires, lieux :
- mardi 12 décembre 2023. Hôtel communautaire à Écommoy, samedi 16 décembre 2023, de 9 h 30 à 11 h 30, mairie de Marigné-Laillé, - mardl 19 décembre 2023, de 10 h 00 à

12 h 00, malrie de Laigné en Belin, -jeudi 4 janvier 2024, de 9 h 30 à 10 h 30,

- Jeudi 4 janvier 2024, de 9 n 50 a 10 n 30, mairie de Saint-Ouen-en-Bellin, - jeudi 4 janvier 2024, de 11 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Biez-en-Bellin, - vendredi 5 janvier 2024, de 10 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Gervals-en-Bellin, - vendredi 5 janvier 2024, de 15 h 00 à 17 h 00 meirie de Talcehé 17 h 00, mairie de Teloché, - lundi 8 janvier 2024, de 15 h 00 à

17 h 00, mairie de Moncé-en-Belin, -- vendredi 12 janvier 2024, de 14 h 30 à

16 h 30, hôtel communautaire à Écom-

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser à la commissaire enquêtrice ;

a la commissaire enquetrice : - par courrier (dépôt ou envoi au slège de l'enquête publique fixé à l'hôtel commu-nautaire (1, rue Sainte-Anne, BP 50019, 72220 Écommoy) adressé à Mme la

Commissaire enquêtrice, - sur le registre d'enquête papier prévu à cel effet et disponible l'hôtel communau-taire d'Ecommoy ainsi que dans chacune des 8 mairies, - par mail à l'adresse sulvante :

plulobb@belinois.fr

en indiquant en objet : "Enquête publique

modification n° 2 PLUI". À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice dans les mairies de chacune des communes concernées, ainsi qu'à l'hôtel communautaire à Écommoy et sur le site in-ternet de la communauté de communes de l'Orée-de-Bercé-Belinois :

www.cc-berce-belinois.fr

pendant un an à compter de la date de

remise de ce rapport. À l'issue de l'enquête et au vu du rapport

et des conclusions motivées de la commissaire enquétrice, la modification nº 2 du PLUi sera soumise à l'approbation du conseil communaulaire par bération.

Le présent avis est affiché au siège la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Bellnois (hôtel communautaire d'Écommoy), ainsi que dans les mairies des communes membres et sur différents points du territoire communautaire.





En 20

Commandez chaque anné



des infor-

oréciée en la consul-